

Le sénateur Flynn: Je suis d'accord avec vous que l'argument présenté par M. Rabinovitch et celui du sénateur Yuzyk ne sont pas pertinents.

Le président: Pourquoi?

Le sénateur Flynn: Si vous dites que je suis en dehors de la question . . . parce que l'amendement signifierait que certains membres seraient élus par les volontaires.

Le président: Oui.

Le sénateur Flynn: Rien dans les déclarations du ministre ne montre qu'il s'oppose à ce que les volontaires fassent le choix eux-mêmes.

Le président: Non, ils n'auraient pas le pouvoir d'élire des membres du Conseil. Le ministre pourrait nommer des volontaires, mais les volontaires ne pourraient pas nommer leurs représentants au Conseil.

Le sénateur Flynn: Leur représentant pourrait être quelqu'un qui n'est pas un volontaire.

Le président: Oui, mais ils ne pourraient pas le faire, de la façon dont le bill est rédigé.

Le sénateur Flynn: C'est exact, mais avec l'amendement, ce serait possible.

Le sénateur Bourget: Ce que le gouvernement veut faire est tout à fait clair, et c'est de nommer sept ou neuf membres et personne d'autre.

Le sénateur Flynn: C'est ce que j'ai dit, mais l'intention manifestée par le sénateur Yuzyk, c'est que les volontaires devraient avoir leur mot à dire dans le choix de trois . . .

Le sénateur Bourget: Je comprends que c'est là l'objet de l'amendement.

Le sénateur Flynn: Or, le président amène M. Rabinovitch pour citer le ministre, lequel dit qu'il ne veut pas de volontaires au Conseil. Cela n'a rien à voir avec la question, strictement parlant, mais il suppose que les personnes qui seraient choisies par les volontaires seraient des volontaires.

Le président: C'est une supposition valable, je pense.

Le sénateur Flynn: J'estime que ce serait une supposition juste si le ministre pouvait le faire. J'estime alors que l'on pourrait fort bien reconsidérer l'idée que les volontaires choisissent trois membres du Conseil. Ce ne serait pas la majorité, mais tout membre ainsi choisi devrait cesser d'être un volontaire. Si vous ne voulez pas qu'un membre du Conseil soit un volontaire, d'accord, mais donnez aux volontaires l'occasion de se faire entendre, et si l'un d'eux est choisi, il devra abandonner son statut de volontaire pour devenir mem-

bre du Conseil. C'est ce que j'estime et il n'y a rien d'illogique là-dedans. C'est beaucoup plus logique que la déclaration du ministre, qui n'a absolument rien à voir avec l'amendement proposé.

Le président: Cela a certainement quelque chose à y voir.

Le sénateur Flynn: Cela n'a absolument rien à voir. Vous essayez de nous devancer. Vous devriez avoir attendu que le débat commence pour voir si le sénateur Yuzyk aurait proposé son amendement.

Le président: Nous nous sommes réunis à 2 heures, mais vous n'étiez pas ici.

Le sénateur Flynn: Très bien alors. Si la réponse concerne l'amendement, elle est encore en dehors du sujet, et même davantage, parce que vous avez entendu l'amendement.

Le président: Y en a-t-il d'autres qui veulent parler là-dessus?

Le sénateur Yuzyk: Je crois quand même que cela constitue un renversement complet de la politique.

Le président: Evidemment.

Le sénateur Yuzyk: Par rapport au concept primitif.

Le président: En effet.

Le sénateur Yuzyk: Je préférerais le concept original, à condition qu'il soit appliqué systématiquement et logiquement de façon à répondre aux fonctions et aux objectifs de la Compagnie des Jeunes Canadiens.

Le président: Plusieurs de vos collègues à la Chambre souhaitaient la disparition complète de la Compagnie.

Le sénateur Flynn: Pas seulement ceux-là.

Le sénateur Yuzyk: Surtout de notre côté. La situation que nous envisageons maintenant enlève au volontaire tout droit de parole au sein du conseil. Je conçois que la formule permettrait au ministre d'exercer un contrôle sévère, ce qui lui serait utile étant donné qu'il a dû intervenir dans l'activité de la Compagnie, ce qui l'a placé dans une situation très embarrassante. Pourtant, à mon avis, comme c'est la Compagnie qui choisit ces volontaires, nous ne devons pas blâmer ceux-ci si les critères sont médiocres et si l'on ne tient pas compte des qualités requises.

Je fonde mon opinion surtout sur le fait que si la Compagnie veut fonctionner efficacement, elle devra tôt ou tard utiliser des volontaires. Il ne s'agit pas d'une corporation ordinaire, mais d'une corporation qui engage la jeunesse, et les